

0085832

Certifié conforme
Denis Champenois
Président

Innovacom Gestion
SAS à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 800 000 €
Siège Social : 23, rue Royale – 75008 Paris
RCS : Paris B 430 087 429

- 8 NOV. 2005

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2005**

N° 92596

L'an deux mille cinq,
le 13 octobre à 14 heures,

les associés d'INNOVACOM GESTION, Société par actions simplifiée au capital de 800 000 € divisé en 80 000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, sur convocation faite en date du 4 octobre 2005 par le Président du Directoire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Christiane SCHWARTZ préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance.

Monsieur Jérôme LECOEUR et Monsieur Jacques MEHEUT, les deux associés représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Denis CHAMPENOIS assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés, possèdent 72 382 actions sur les 80 000 formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- les copies des convocations adressées aux Actionnaires ;
- la feuille de présence de l'Assemblée et les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- un exemplaire des statuts de la société ;

Il dépose également le texte du projet des résolutions qui vont être soumises à l'Assemblée.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément à l'article 20 des statuts de la Société et déclare que le document visé ci-dessus a été adressé aux associés ou tenu à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un membre du Conseil de surveillance,
- Pouvoirs.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions de quorum et majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre (4) ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

- Madame Katarzyna Kalewska, de nationalité française, demeurant 84 rue Lauriston – 75116 Paris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

- DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 14H20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

La Présidente
Christiane SCHWARTZ

Les Scrutateurs
Jérôme LECOEUR

Le Secrétaire
Denis CHAMPENOIS

Jacques MEHEUT